



N°...../MSHP/CAB/2023

Conakry, le 31.07.2023

24 13

Le Ministre

### AVIS GENERAL DE PASSATION DES MARCHES-PSR PHASE III

Le Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique a obtenu un financement de 5 millions d'euros de la coopération financière allemande à travers la Banque de développement, la KfW (<https://www.kfw-entwicklungsbank.de/>) pour réaliser les activités du Programme "Promotion de la Santé Reproductive et Familiale" \_ PSR Guinée, phase III, N° de référence BMZ: 2018 68 256, dans les régions de Boké et Kindia sur une période de 18 mois (juin 2023 – décembre 2024).

Dans le cadre de l'exécution dudit projet, le Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique lance un avis général de passation des marchés à l'intention des candidats potentiels et qui ne sont pas concernés par un cas d'inéligibilité.

#### **PROCEDURES DE PASSATION ET SEUIL D'EXAMEN PAR LA KFW**

Les différents modes et seuils de passation de marchés retenus dans la convention séparée sont :

Appel d'Offres International Ouvert (AOI) pour les marchés dont le seuil est supérieur à EUR 200.000 pour les fournitures et prestations ;

Tout autre achat est soumis à un appel d'offres national ouvert (AON)

#### **Sont exclus dans ce cadre général :**

Les marchés des fournitures fabriquées sur les lieux ou avec des matériaux locaux, qui peuvent être attribués à la suite d'un appel d'offre national ou après consultation restreinte d'au moins trois soumissionnaires pour des valeurs de marchés inférieures à 100.000 EUR.

#### **Au titre des marchés de fournitures:**

- Acquisition des équipements photovoltaïques (Appel d'Offres International);
- Acquisition de mobiliers pour 11 formations sanitaires (Consultation restreinte);
- Acquisition de mobiliers pour logements (Consultation restreinte).

Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires sur le site : <https://www.kfw-entwicklungsbank.de/PDF/Download-Center/PDF-Dokumente-Richtlinien/FZ-Vergaberichtlinien-V-2021-FR.pdf>

Le Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique se réserve le droit de ne donner aucune suite à tout ou partie du présent avis général de passation des marchés, conformément aux dispositions de l'article 20 du Code des marchés publics.



*Dr Mamadou P. Diallo*  
**Dr Mamadou P. DIALLO**

